

AMBITION EUROPE 2025

Souscription limitée jusqu'au 31/12/2025

- DÉFENSE ET SOUVERAINETÉ
- TECHNOLOGIE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- SANTÉ

25 % de réduction IR⁽¹⁾⁽²⁾

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation. 25% de réduction d'impôt sur le revenu en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un horizon de liquidité à 10 ans, soit le 31 décembre 2035.

(1) Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement. Ceci est une communication publicitaire/commerciale

Veuillez-vous référer au Prospectus (ou Règlement le cas échéant) et Document d'Informations Clés (DIC) du Fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement

(2) Dans les conditions prévues par la Note Fiscale non visée par l'AMF et pour les souscriptions réalisées à compter de la date prévue par décret.

SOMMAIRE

- 1.** COMPRENDRE LE FONDS EN BREF
- 2.** RÉGIME FISCAL FAVORABLE
- 3.** STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT
- 4.** LA SOCIÉTÉ DE GESTION EURAZEO
- 5.** CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

25%

DE RÉDUCTION
D'IMPÔT

sur le revenu, en contrepartie d'un **risque de perte en capital et d'un horizon de liquidité à 10 ans non prorogeable**, soit le 31 décembre 2035. Les revenus et plus-values distribuées par le Fonds sont également exonérés d'impôt sur les plus-values hors prélèvements sociaux en contrepartie d'une durée de détention de 5 ans.

Pour plus de détail, voir Note Fiscale non visée par l'AMF

INVESTISSEMENT POTENTIEL DANS 3 SECTEURS D'AVENIR



Défense et
Souveraineté



Technologie
et IA



Santé

COMMENT DÉPLOYONS-NOUS CE FONDS ?

« Chaque année, nous voyons passer plus de **2 000 opportunités d'investissement**. Nous cherchons à composer un portefeuille équilibré de **15 à 20 PME européennes** que nous estimons comme dotées d'un fort potentiel de **croissance** et des **avantages concurrentiels** comme par exemple des barrières à l'entrée technologiques. Lorsque c'est possible, nous privilégions des sociétés **bien structurées** réalisant entre 5 et 50 M€ de chiffre d'affaires et comptant 30 à 250 salariés. Seules 1% passent la barre de nos analyses et de notre comité d'investissement, mais **le vrai challenge, c'est d'être nous-mêmes choisis par les meilleurs entrepreneurs**.

En investissant, nous devenons des actionnaires minoritaires **aux côtés des dirigeants** et jouons un **rôle actif** dans la gouvernance et l'accompagnement opérationnel nécessaire pour **faire grandir l'entreprise et créer de la valeur**. C'est rarement avec des dividendes mais le plus souvent en revendant la société ou en l'introduisant en bourse que nous pouvons réaliser des **plus values pour certaines participations du Fonds**. »



Benoist Grossmann
Managing Partner d'Eurazeo
Co-Président de France Digitale
Président du comité d'audit du CNES

LA SOCIÉTÉ DE GESTION EURAZEO⁽¹⁾

36Mds€

D'actifs sous
gestion

600+

Sociétés en
portefeuille

50+

Années
d'expérience

Groupe
français coté
sur Euronext

⁽¹⁾ Eurazeo Global Investor est la SGP et son agrément date de 1997.

RÉGIME FISCAL FAVORABLE

25% DE REDUCTION D'IR GRÂCE AU CUMUL DE DEUX DISPOSITIFS

En investissant dans le Fonds de Private Equity « Eurazeo Ambition Europe 2025 », vous investissez **simultanément dans 2 dispositifs de réduction d'impôt**, et profitez d'un **double avantage fiscal** :

1^{er} dispositif : IR-JEI

50%

Du Fonds est investi en actifs éligibles IR-JEI

30%

Réduction d'impôt IR-JEI

15%

De réduction d'impôt IR-JEI

La réduction d'impôt issue du dispositif IR-JEI est limitée à 50,000€ par foyer fiscal sur la période 2024-2028

Le montant investi chaque année dans le dispositif IR-JEI ne peut pas dépasser 75,000€/150,000€ pour un célibataire / un couple

2^e dispositif : IR-PME

40%

Du Fonds est investi en actifs éligibles IR-PME

25%

Réduction d'impôt IR-PME

10%

De réduction d'impôt IR-PME

Le montant investi chaque année dans le dispositif IR-PME ne peut pas dépasser 12,000€/24,000€ pour un célibataire / un couple

= 25%²

Réduction IR sur le montant souscrit

Les dispositifs **IR-JEI** et **IR-PME** fonctionnent **concomitamment** et la somme des deux donne droit à une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 25%² des versements dans le Fonds**, hors éventuels droits d'entrée et dans la limite des plafonds mentionnés ci-dessus. L'enveloppe de gestion libre ne donnant pas droit à une réduction d'impôt est limitée à 10% du Fonds.

Également, à la sortie, le souscripteur bénéficie d'une **exonération d'impôt sur les plus-values**, hors prélèvements sociaux, **en contrepartie d'une durée de détention minimum de 5 ans**.

QUEL MONTANT DE RÉDUCTION D'IMPÔT ?

		Célibataire				Couple			
Montant investi		5,000€	10,000€	30,000€	50,000€	15,000€	40,000€	60,000€	100,000€
15% + 10% = =	Réduction IR-JEI	750€	1,500€	4,500€	7,500€	2,250€	6,000€	9,000€	15,000€
		+	+	+	+	+	+	+	+
	Réduction IR-PME	500€	1,000€	3,000€	3,000€ ⁽¹⁾	1,500€	4,000€	6,000€	6,000€ ⁽¹⁾
		=	=	=	=	=	=	=	=
Réduction totale		1,250€	2,500€	7,500€	10,500€	3,750€	10,000€	15,000€	21,000€
		25%	25%	25%	21% ⁽¹⁾	25%	25%	25%	21% ⁽¹⁾

Eurazeo Global Investor attire l'attention des investisseurs sur **l'horizon de liquidité à 10 ans**, soit au plus tard le 31 décembre 2035 (date de clôture de la liquidation du portefeuille), **pendant laquelle les porteurs de parts ne peuvent demander le rachat de celles-ci**, sauf cas de déblocage anticipés limitativement prévus dans le Règlement du Fonds.

⁽¹⁾Plafond de versement PME atteint
⁽²⁾Le taux de 25 % s'applique aux versements qui seront réalisés à compter d'une date fixée par décret. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la Note Fiscale du Fonds non visée par l'AMF.

4

EURAZEO

NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds de Private Equity « Eurazeo Ambition Europe 2025 » a construit sa thèse d'investissement sur trois **convictions long-terme** : Défense et Souveraineté, Technologie et Intelligence Artificielle, Santé.

Ces trois tendances de fond ont en commun d'une part d'être des univers d'investissement sur lesquels Eurazeo est un **expert reconnu**, d'être de **puissants catalyseurs d'innovation et de croissance** et enfin d'attirer des entrepreneurs conscients du rôle décisif qu'ils peuvent jouer.

DÉFENSE ET SOUVERAINETÉ

Les PME ont un rôle déterminant à jouer dans le renforcement des capacités stratégiques françaises et européennes.

*Les fonds Eurazeo ont par exemple précédemment investi dans des sociétés spécialisées dans des propulseurs de **satellites**, des logiciels de **cybersécurité** pour des **infrastructures critiques** ou des modèles d'intelligence artificielle appliquée à la **simulation et la planification** d'exercices de défense.*

TECHNOLOGIE ET IA

La Technologie et notamment l'Intelligence Artificielle transforment en profondeur tous les secteurs d'activités et constituent de fortes barrières à l'entrée pour ceux qui les maîtrisent.

*Eurazeo a par exemple précédemment investi dans les **concurrents français de ChatGPT**, la **conduite autonome**, les **exosquelettes robotiques**, le leader de la **création de sociétés en ligne** ou encore la **digitalisation** du transport maritime.*

SANTÉ

Ce secteur bénéficie de moteurs de croissance structurels durables, porté notamment par le vieillissement de la population.

*Eurazeo a par exemple précédemment investi dans des spécialistes de l'**apnée du sommeil**, de la **dyslexie**, dans le leader français des **rendez-vous médicaux**, des technologies d'**analyse génétique** pour la **recherche** ou encore une application dédiée au suivi de **grossesse**.*

FACTEURS DE RISQUES

Le Fonds Eurazeo Ambition Europe 2025 s'adresse à des investisseurs qui souhaitent diversifier leur patrimoine en investissant sur le long terme dans des PME non cotées. L'investissement dans ce type de société comporte **des risques notamment de plafonnement de la performance, d'illiquidité des actifs et de perte en capital**. Il est essentiel que l'investisseur prenne connaissance du **Règlement** et du **Document d'Informations Clés** du Fonds. **La performance du Fonds dépendra en grande partie de la performance des actifs sous-jacents composant le portefeuille. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

UN GROUPE EUROPÉEN DE PREMIER PLAN SPÉCIALISTE DES ENTREPRISES NON COTÉES

13

BUREAUX
DANS LE MONDE

+50

ANNÉES
D'EXPERIENCE

36Mds€

ACTIFS
SOUS GESTION

+600

ENTREPRISES EN
PORTEFEUILLE

« Eurazeo est un **groupe d'investissement coté**, soutenu par des **actionnaires familiaux de référence** comme les familles derrière JCDcaux et la banque Lazard. Nous sommes devenus un acteur incontournable du financement *midmarket* à l'échelle européenne.

La force de nos fonds *Wealth Solutions* est de **rendre accessible le Private Equity** à la clientèle particulière qui peut co-investir **aux côtés des plus prestigieux investisseurs** institutionnels habitués aux meilleurs standards. »



CAPITALISER SUR NOS DIFFÉRENTES EXPERTISES

CAPITAL DÉVELOPPEMENT ET LBO

CAPITAL INNOVATION

INFRASTRUCTURES

IMMOBILIER OPÉRÉ

BIOTECH

UNE ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT EXPÉRIMENTÉE



Benoist Grossmann
Managing Partner



Matthieu Baret
Managing Partner



Tara Reeves
Managing Director



Louis Bô
Managing Director



Damien Fietta
Managing Director



Emilie Termignon
Financial Director



Maxime Huerre
Vice President



Victoire de Boisanger
Legal Advisor



Déborah Loye
Portfolio Development

+40

PROFESSIONNELS DE
L'INVESTISSEMENT

+20

GESTIONNAIRES
FINANCIERS

+5

PAYS AVEC UNE
PRÉSENCE LOCALE

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

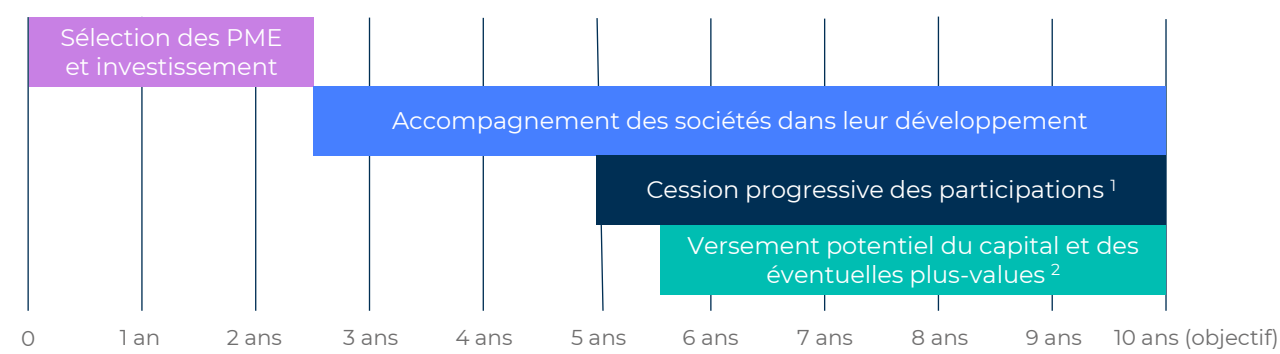
Eurazeo Ambition Europe 2025

disposant de l'agrément AMF n°: FCI20250414 en date du 29/08/2025

Période de souscription : jusqu'au 31/12/2025	Code ISIN part CCF : FR0014010AN6
Minimum de souscription : 1 000€ soit 10 parts d'une valeur nominale de 100€ ¹	Classification SFDR : Article 8
Fréquence de valorisation et de reporting : Semestrielle	Société de gestion : Eurazeo Global Investor
Rachats : non autorisés, hors cas exceptionnels prévus par le Règlement	Durée de vie : 10 ans (distributions susceptibles d'intervenir à partir de la cinquième année)
Dépositaire : Société Générale	Commissaire aux comptes: KPMG

(1) Ce montant est hors droits d'entrée éventuels de 5% maximum du montant de la souscription.

CYCLE DE VIE DU FONDS



(1) La cession progressive des participations peut excéder les dix années de durée de vie du Fonds.

(2) Remboursement non systématique, le Fonds présentant un risque de perte en capital. Le rythme dépend du calendrier de cession des participations qui peut excéder les dix années de durée de vie du Fonds.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS

Ci-dessous le niveau des frais maximum auxquels est exposé le Fonds. Les frais mentionnés dans le tableau sont « toutes taxes comprises ». C'est le montant plafonné qui s'applique.

Catégories agrégées de frais	TFAM ³ gestionnaire	TFAM ³ distributeur	TFAM ³ gestionnaire + distributeur
Frais récurrents de gestion (y compris frais dépositaire, CAC, DAC)	2,365 %	0,56 %	2,925 %
Frais de constitution du Fonds	0,025 %	0 %	0,025 %
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,05 %	0 %	0,05 %
Frais de gestion indirects	0,04%	0 %	0,04 %
TFAM ³ avant plafonnement	2,48 %	0,56 %	3,04 %
TFAM³ plafonné, hors droits éventuels d'entrée et de sortie	3,00 %		
Droits d'entrée et de sortie maximum	0 %	0,5 %	0,5 %
TFAM³ maximum, avec droits éventuels d'entrée et de sortie	3,50%		

(3) TFAM : Taux de Frais Annuels Moyens

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la durée de blocage des investisseurs dans le Fonds est de 10 ans non prorogeable, soit jusqu'au plus tard le 31 décembre 2035, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Les distributions en capital sont susceptibles d'intervenir à compter de la cinquième année. Le Fonds, catégorie de fonds commun de placement dans l'innovation, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a prévu une réduction d'impôt sur le revenu pour certains souscripteurs de parts de FCPI sous réserve notamment que ces derniers soient investis dans des actions ou parts de jeunes entreprises innovantes au sens de l'article 44 sexies-0 A du Code général des impôts. A la date de l'agrément du Fonds par l'AMF, l'administration fiscale n'a pas apporté de précisions sur les conditions de ce régime et il existe des incertitudes quant aux modalités d'application de ce régime. Aussi et bien que la Société de Gestion s'entoure de conseils fiscaux pour appréhender les conditions d'application de ce régime, il ne peut être exclu que les précisions ultérieures de l'administration fiscale aient des impacts rétroactifs sur la capacité des investisseurs à bénéficier de cette réduction d'impôt.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'Autorité des marchés financiers ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Le Fonds ne disposant d'aucune garantie en capital, il présente un risque de perte en capital (le capital investi peut ne pas être intégralement restitué aux investisseurs). Vous ne devez pas réaliser un investissement dans le Fonds si vous n'êtes pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Préalablement à toute souscription, l'investisseur est invité à s'assurer, auprès de son conseiller, que cette solution d'épargne est adaptée à sa situation patrimoniale et financière, à ses objectifs et horizon de placement, à ses connaissances financières ainsi qu'à son profil investisseur et ses préférences en matière de finance durable.

Eurazeo Global Investor

66 rue Pierre Charron
75008, Paris France

eurazeo.com